

[Text]

a year, and it is beginning to pay off in terms of better water quality.

I think the signs are all good. There is better water and much closer control over the use of pesticides and other contaminants. In the fish industry, for example, certainly by the mid-seventies the offshore fishery should see a revival and, on top of that, once we can see a limit to the offshore fishery the federal government has every incentive for building fish culture stations or hatcheries. We know there can be a tremendous production of salmon from rivers which even in recent years have produced significant numbers of salmon, and you can get a multiple of that production if you have a good hatchery or a hatchery that is on the river itself. The salmon runs can be as great or greater than they ever were in the state of nature if we can eliminate the offshore fishery, if we can keep pollution under control and if we can bring the stock back by not fishing them heavily in the next few years.

Mr. Smith (Northumberland-Miramichi): Thank you, Mr. Chairman. One of the matters that caused difficulty in the negotiations carried out at Fredericton a week ago was that the commercial fishermen were saying that some allowance should be made in compensation, as they put it, for their privilege. Apparently the officials of the department who were there refused to consider placing any value on this so-called privilege. What they meant, as I understand it, was this, and this does seem to point out an anomaly in the proposed scale of compensation. There are two different groups who may be out of the fishery for good. One is the man who has a steady job and cannot get a fishing licence. The other is the man who is getting elderly and looking ahead four, five or six years when the ban might cease. He cannot visualize what the situation will be or if he will return to the fishery, but he still has a valid licence and he can claim compensation year by year and then possibly at the end of the five years sell his equipment to the department.

Mr. Davis: I doubt if the department would be waiting at the end of five years to buy it.

Mr. Smith (Northumberland-Miramichi): In any case, the chap who has no licence, whose licence is cancelled, is being offered 100 per cent of the cost of his gear when it was new, and the other man who does not have to get out but who may wish to is being offered the very same thing and no more. Now they contend, and I agree, that possibly that second fellow should be offered some commuted value of the annual payments, or otherwise he would be foolish to sell out his gear. He might as well sit there and take his annual payment and perhaps he can sell his gear some other way, at some other time, to the department. But as I understand it, no differentiation was made at Fredericton between these two groups. I am wondering if it is possible that some differentiation could be made.

[Interpretation]

tissement énorme, fait à raison de \$10 millions par année, et dont les résultats commencent à se faire sentir dans la meilleure qualité de l'eau.

Je crois que tout se présente bien. La qualité de l'eau s'améliore et il y a une réglementation beaucoup plus sévère de l'usage des pesticides et autres agents de pollution. Dans l'industrie de la pêche, par exemple, la pêche en haute mer devrait certainement connaître, vers 1975, un nouvel essor; en outre, quand nous aurons épuisé les ressources de cette dernière, le gouvernement fédéral a toutes les raisons de construire des établissements de pisciculture. Nous savons que des rivières qui, même au cours des dernières années, ont produit de grandes quantités de saumon peuvent atteindre une production énorme, et cette production peut se multiplier s'il existe un bon établissement de pisciculture, de préférence situé sur la rivière elle-même. Les bancs de saumon peuvent redevenir aussi grands et même plus, qu'ils l'étaient naturellement si nous pouvons éliminer la pêche en haute mer, si nous pouvons maîtriser la pollution et si nous pouvons repeupler les eaux en limitant la pêche dans les quelques années qui viennent.

M. Smith (Northumberland-Miramichi): Merci, monsieur le président. Une des questions qui ont amené des difficultés aux négociations qui ont eu lieu à Fredericton il y a une semaine était celle des exploitants de pêche commerciale, qui demandaient qu'on leur accorde une indemnité en compensation de leurs droits. Il semble que les fonctionnaires du Ministère qui étaient présents ont refusé d'accorder aucune valeur à ces prétendus droits. Ce qu'ils voulaient dire, si je comprends bien, était ceci (et il semble bien qu'il y ait une anomalie dans le barème d'indemnisation): il y a deux groupes différents de personnes qui devront peut-être abandonner définitivement la pêche. Les premiers sont ceux qui ont un travail régulier et qui ne peuvent obtenir un permis de pêche. Les autres sont ceux qui, arrivant à la fin de leur carrière, attendent que l'interdiction soit levée dans quatre, cinq ou six ans. Ils ne peuvent prévoir s'ils retourneront à la pêche mais ils possèdent un permis valide, de sorte qu'ils peuvent réclamer une indemnité annuelle, et peut-être, au bout de cinq ans, vendre leur matériel au Ministère.

M. Davis: Je doute que le Ministère attende cinq ans pour l'acheter.

M. Smith (Northumberland-Miramichi): De toute manière, le type qui n'a pas de permis ou dont le permis est annulé se voit offrir 100 p. cent du prix d'achat de son attirail de pêche, et celui qui n'est pas obligé de se retirer mais qui peut le faire, peut obtenir la même chose, sans plus. Maintenant ils soutiennent, et je suis d'accord, qu'on devrait offrir au deuxième individu un certain échange de paiement annuel, autrement il serait fou de vendre tout son équipement. Il ferait aussi bien de rester tranquille, d'accepter le paiement annuel et peut-être de vendre son équipement au département d'une autre façon, à un autre moment. Mais à mon avis, à Fredericton, on n'a pas fait de différence entre ces deux groupes. Je me demande bien s'il est possible de le faire.